



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 17 novembre 2016, 16h20-18h36, IDHEAP

- Présidence :** M. Thierry Schiffmann
- Secrétariat :** M. Pascal Guignard
- Direction :** Mme Nouria Hernandez, Rectrice
M. François Bussy, Vice-recteur
M. Benoît Frund, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** M. Laurent Moreillon, FDCA M. René Véron, Faculté des GSE
- Excusé·e·s :** Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
M. David Hamidovic, Faculté de théologie et de sciences des religions
M. Alain Boillat, Faculté des Lettres
M. Jean-Philippe Leresche, Faculté des SSP
M. Jean-Philippe Bonardi, Faculté des HEC
M. Jean-Daniel Tissot, Faculté de biologie et de médecine

Membres présent·e·s :

M. Olivier Bauer, M. Matthieu Pellet, Mme Marie Dunand, Mme Bettina Kahil, M. Vincent Mabillard, Mme Clémence Demay, M. Killian Schaer, Mme Valérie Cossy, Mme Thérèse Jeanneret, M. François Rosset, Mme Audrey Loetscher, M. Marc Dupuis, Mme Enrica Ferrini Tinguely, Mme Florence Lepdor, Mme Juliana de Araujo Leite Dias, M. John Antonakis, M. Rafael Lalive, M. Alain Schatt, M. Bastien Wanner, M. Emmanuel Fernandes, M. Frédéric Martenet, Mme Céline Rozenblat, M. Jean-Luc Epard, M. Guillaume Piro, M. Rémy Freymond, M. Thomas Deboffe, M. Piergiorgio Tozzi, M. Lazare Benaroyo, Mme Angela Ciuffi, M. Florian Tagini, Mme Amelia Maria Amiguet Vercher, M. Cédric Fricker, M. Aurélien Rochat, Mme Sarah Augsburg, M. Daniel Rod

Excusé·e·s :

M. Franco Taroni, Mme Daniela Jopp, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Christine Mohr, M. Niklaus Schaefer, M. Olivier Staub

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du Président
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 29 septembre 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Direction



5. Élections Commission d'examen du plan d'intention
6. Élections Commission législative
7. Élections Commission gestion et finances
8. Élections au Conseil de discipline
9. Budget 2017 révisé
10. Réponses aux questions formelles du Conseil
11. Divers et propositions individuelles

1. Accueil et bienvenue du Président

Monsieur le Président du Conseil Schiffmann souhaite la bienvenue aux membres et remercie la Direction et les Doyens. Il fait lecture de la liste des personnes excusées.

2. Formalités

- Désignation des scrutateurs
M. Wanner (CI HEC) et Mme Amiguet (PAT FBM) se proposent comme scrutateurs pour la séance.
- Adoption de l'ordre du jour
Le Bureau propose de déplacer le point **10. Réponses aux questions formelles du Conseil** après le point **4. Communications de la Direction**; il deviendrait ainsi le point 5. Le Conseil, à une large majorité moins une abstention et deux avis contraires, accepte l'ordre du jour modifié.
- Adoption du procès-verbal du 29 septembre 2016
Le procès-verbal ne suscite aucune remarque ou demande de modification. Il est accepté en l'état à l'unanimité moins deux abstentions.

3. Communications du Bureau

Demande est faite aux membres du Conseil d'envoyer à Mme Suzanne Fürst une photo d'eux et un petit texte présentant leur motivation à siéger afin d'améliorer le site de notre Conseil et de lui donner une meilleure visibilité. En l'état actuel, pour certains membres, la photo de la CampusCard est utilisée, tandis que pour d'autres il n'y a pas de photo tout court. Il s'agit aussi pour les membres de la communauté universitaire de pouvoir mettre un visage sur les noms de ceux/celles qui les représentent, et d'ainsi ne pas hésiter à les contacter pour d'éventuelles propositions.

Des listes de diffusions ont été mises à la disposition de chacun des corps du Conseil, afin de pouvoir interagir et communiquer plus facilement. De même, il est aussi possible d'y envoyer un email sans en faire partie; il est donc possible à des personnes externes de contacter un corps afin de lui soumettre des propositions ou autres.

Le Bureau a également suggéré que chaque corps du Conseil choisisse à l'interne un-e « chef-fe de groupe », qui serait une personne de contact et de référence pour le Bureau dans d'éventuelles discussions. Cette personne porterait l'avis de son corps après discussions internes; on pourrait également envisager des réunions de travail entre chef-fe-s de corps ou avec le Bureau. Le nom de ces personnes est à transmettre au Bureau.

La création d'une commission ad hoc pour l'examen du Plan d'intention de la nouvelle Direction est une idée du Bureau. La réflexion derrière était qu'il serait plus efficace qu'un petit groupe lise attentivement le document, puis se réunisse et en discute profondément, et ensuite dessine les axes de discussion lors de la séance du Conseil, plutôt que chaque membre arrive individuellement avec sa version annotée

et ses commentaires. Le travail sur ce Plan d'intention est un des plus gros dossiers de cette législature du Conseil, voire le plus gros. Il n'apparaît qu'une fois tous les cinq ans, et détermine l'avenir de l'Université pour les cinq ans de la législature de la Direction nouvellement élue.

4. Communications de la Direction

Le Président passe la parole à Mme Hernandez, qui donne des informations sur le Plan d'intention et le processus que la Direction souhaite suivre. Elle explique que le Plan d'intention sera envoyé au Conseil d'Etat, qui se basera sur lui pour établir le plan stratégique de l'Université, sur la base duquel se feront les négociations budgétaires. Malgré son souhait initial, la Direction a pris du retard dans l'élaboration de ce Plan d'intention, dû à la difficulté logistique de réunir tous les membres de la Direction. Elle ne pourra pas présenter le Plan au Conseil pour la prochaine séance de décembre. Cependant, la création d'une commission *ad hoc*, comme proposé par le Bureau, permet une plus grande flexibilité. La Direction souhaite que le Plan d'intention soit envoyé d'abord à la Commission, qui est libre de le diffuser aux membres du Conseil, puis d'avoir deux rencontres avec elle. Mme Hernandez propose le calendrier suivant :

13 janvier	envoi d'une première version à la Commission
27 janvier, après-midi	première discussion entre la Commission et la Direction retravail du Plan d'intention par la Direction
10 février	envoi d'une deuxième version retravaillée à la Commission
16 février, après-midi	deuxième discussion entre la Commission et la Direction finalisation du Plan d'intention par la Direction
28 février	envoi du Plan d'intention au Conseil
9 mars	séance du Conseil; discussion en plénum et vote

M. Dupuis (CI SSP) demande s'il serait possible d'envoyer directement à l'ensemble du Conseil les première et deuxième versions du Plan d'intention. Mme Hernandez répond que ça ne pose pas de problème.

En réponse aux discussions et interpellations lors de la dernière séance du Conseil concernant le harcèlement sexuel et général, le vice-recteur Pasquier prend la parole. L'actuelle Direction, avant son entrée en fonction, avait déjà commencé à réfléchir à cette question; les actions présentées lors de la dernière séance sont donc le fruit d'une réflexion ayant commencé avant l'interpellation de membres du Conseil de l'Université lors de la séance du 29 septembre 2016. Il explique que des organes et mesures concernant ce problème existent déjà, et semblent fonctionner. Cependant, au vu des demandes des membres du Conseil, des réflexions ont eu lieu, dont les résultats se séparent en quatre axes complémentaires :

- 1) axe d'action : nomination d'une médiatrice suppléante, de genre féminin. D'accord avec le médiateur actuel, il a été décidé qu'elle travaillerait de manière autonome, mais rapporterait au médiateur. Son cahier des charges exact doit encore être finalisé. La Direction souhaite l'engager avant Noël;

- 2) axe de sensibilisation : mise en place de séances d'information et de formation sur le harcèlement et le conflit dans tous les organes de l'Université (Conseil de Facultés, Décanats, services, etc.) par le médiateur et la médiatrice. Une vingtaine d'organes étant à visiter, il faudra 2 ans à raison d'une visite toute les 6 à 8 semaines pour faire le tour de l'Université;
- 3) axe d'information : augmentation de l'information auprès de la communauté universitaire sur le sujet, les organes existants et les mesures possibles. Ceci sera placé sous la responsabilité du secrétariat général de l'Université;
- 4) axe DialogUNIL : nouvelles réflexions sur la fonction et le fonctionnement de DialogUNIL en concertation avec ses membres. La Direction souhaiterait en faire une instance similaire à une commission consultative, ayant également une fonction de relai.

Le Président remercie la Direction pour cette réponse faisant suite à l'interpellation de M. Dupuis lors de la dernière séance. Il ouvre la discussion au Conseil.

Mme Demay (Étud. FDCA) demande la parole et remercie également la Direction. Elle se réjouit que les propositions du Conseil soient suivies. Elle explique qu'un malentendu s'est produit lors de la dernière séance : alors que la réponse de la Direction à ce sujet n'était que partielle et attendait un complément (délivré aujourd'hui) nécessitant des discussions et réflexions internes à la Direction, une partie des membres du Conseil ont cru que la Direction avait donné une réponse complète et ne comptait pas revenir sur le sujet aujourd'hui. C'est pour cette raison que trois motions concernant le harcèlement sexuel avaient été préparées; il n'y avait aucune intention de couper l'herbe sous les pieds de la Direction en venant avec des propositions concrètes avant même de la laisser compléter sa réponse. Au vu de ce malentendu, il est jugé inopportun de maintenir ces trois motions ce soir, et elles ne seront donc pas présentées. La réflexion continuera cependant, en prenant en compte les mesures en quatre axes voulues par la Direction. Mme Demay souligne que cette problématique est d'autant plus complexe que ses acteurs sont multiples; elle mentionne qu'aussi bien au sein de la FAE que d'ACIDUL, personne ne sait exactement vers qui se tourner en cas de harcèlement sexuel ou général.

M. Dupuis demande la parole et remercie à son tour la Direction. Il confirme que le timing de dépôt des trois motions susmentionnées était par trop rapide, mais précise cependant que leur élaboration a fait suite à une discussion entre la Direction et ACIDUL où les mesures en quatre axes avaient déjà été exposées. L'affaire est encore à suivre.

Le Président demande aux initié-e-s des motions de l'excuser si la réponse qu'il a écrite aux co-signataires des motions a pu paraître autoritaire; il estimait cependant peu pertinent, au vu du complément de réponse qui serait fourni par la Direction, de les placer à l'ordre du jour. Le Bureau reviendra sur la possibilité qu'ont les membres de déposer des motions. Avec la Direction précédente, Dominique Arlettaz avait plusieurs fois fait remarquer à des motionnaires que leur motion ne respectait pas les exigences prévues pour le dépôt d'une telle proposition ; les motions étaient souvent transformées en postulats, à cause l'ambiguïté qui entoure la notion de compétence. L'avis de juristes internes ou externes pourrait être demandé. Pour rappel, les articles 30a à 30c du Règlement Interne définissent les différentes modalités qu'ont les membres du Conseil de faire une proposition lors d'une séance ; le Président incite fortement tou-te-s les membres du Conseil à lire ces articles afin de mieux comprendre le fonctionnement du Conseil.

Plus personne ne demandant la parole à ce sujet, la réponse de la Direction est considérée complète et l'interpellation close.

5. Réponses aux questions formelles de la Direction

En résumant la réponse écrite reçue avec l'ordre du jour de cette séance, M. le vice-recteur Zanetti prend la parole et répond au postulat « UNIL : fenêtre sur le savoir » déposé lors de la dernière séance du 29 septembre 2016 par Mmes Clémence Demay et Sarah Augsburgers. La possibilité d'offrir la possibilité aux réfugié-e-s et demandeurs/-euses d'asile la possibilité d'obtenir le statut d'auditeur/-trice avec une taxe réduite et d'augmenter la visibilité d'une telle possibilité a semblé important à la Direction, qui accepte d'entrer en matière. Cependant, aucune décision n'a encore pu être prise. La Direction est en discussion avec d'autres instances, notamment les autorités concernant l'accueil de ces personnes. Par ailleurs, les composantes demandées par le postulat existent techniquement déjà, bien que n'étant pas identifiées comme telles. Le statut d'« auditeur/-trice » à l'Unil est déjà très libre : il ne nécessite aucun prérequis. Seuls les enseignements de FBM ne sont pas disponibles pour les auditeurs/-trices, ce pour des raisons externes à l'Université. La Direction ne souhaite pas agir en solo sur ce sujet ; un des exemples de problématiques à discuter avec les autorités est que la réduction/disparition de la taxe d'inscription entraîne une baisse des subsides versés. Il y a également une volonté de concordance avec les autres Hautes Écoles du Canton de Vaud. De même, des tensions pourraient surgir si cela est perçu comme un favoritisme à l'égard de certaines personnes, alors que d'autres n'en bénéficient pas ; cela existe déjà, avec par exemple les personnes qui touchent le chômage qui peuvent bénéficier d'une réduction de la taxe d'inscription, alors que les personnes qui touchent l'Assurance Invalidité non. Parmi les actions déjà entreprises, une personne travaillant à l'Université s'est rendue à un congrès international sur la question, afin de récolter des informations sur ce qui se fait ailleurs et comment. La Direction continue sa réflexion et ses discussions avec les autorités à ce sujet.

M. Bauer (Prof. FTSR) demande la parole. Il demande pourquoi, comme indiqué dans la réponse écrite envoyée en annexe, « la procédure fondée sur une déclaration sur l'honneur n'est pas applicable aux requérants d'asile » (page 1, dernier paragraphe). M. Zanetti répond qu'il sait que c'est une pratique commune qui se fait dans d'autres institutions mais ne sait pas exactement comment expliquer, juridiquement parlant, la base de cette pratique. Il dit qu'il se renseignera pour fournir une réponse plus précise lors de la prochaine séance.

Plus personne ne demandant la parole à ce sujet, le Président clôt la discussion.

6. Élections Commission d'examen du plan d'intention

Le Président annonce avoir reçu des candidatures pour cette commission ad hoc. Cependant, avant d'en élire les membres, il est nécessaire, selon le Règlement Interne, de doter la commission d'un règlement. Le Bureau propose donc le règlement suivant :

- Attributions : commenter le Plan d'intention en amont des discussions en séance plénum du Conseil.
- La Commission peut demander des informations supplémentaires à la Direction.
- Durée : la Commission débute son mandat dès son élection. Son mandat se termine lorsque le préavis du Conseil est adopté.

M. Rosset (Prof. Lettres) demande la parole. Il demande à la Direction s'il est envisageable que le Plan d'intention soit renvoyé au Conseil de l'Université par le Conseil d'Etat. Si oui, la dernière partie du règlement proposé, concernant la fin du

mandat de la Commission, devrait être changée. Mme Hernandez répond que le Plan d'intention ne peut pas être renvoyé par le Conseil d'Etat ; celui-ci l'examine et peu choisir de tenir compte de tout ou partie du Plan. Il élaborera ensuite le plan stratégique à partir des axes qu'il aura retenu.

Le Président présente la liste des candidatures reçues :

- Farinaz Fassa Recrosio (Prof. SSP)
- Lazare Benaroyo (Prof. FBM)
- François Rosset (Prof. Lettres)
- Thomas Deboffe (Étud. FGSE)
- Clémence Demay (Étud. FDCA)
- *vacat* (CI)
- Rémy Freymond (PAT FGSE)

Mme Demay annonce qu'au vu du calendrier proposé par la Direction (cf. point **4. Communications de la Direction** plus haut), elle ne pourra pas assister au début des discussions prévues, étant occupée jusqu'à 16h. M. Deboffe (Étud. FGSE) annonce qu'il ne sera pas du tout en Suisse en janvier et début février, et doit donc retirer sa candidature. MM. Freymond et Benaroyo annoncent avoir le même problème horaire que Mme Demay. Mme Rozenblat (Prof. FGSE) annonce qu'elle serait également intéressée si un de ses collègues professeur devait renoncer.

Le Président demande à Mme Hernandez si ces dates sont définitives. Celle-ci répond qu'il sera de toute manière très difficile de trouver un moment où tout le monde peut être ici, et qu'il serait peu efficient d'envoyer des sondages Doodle à tout bout de champ. Cependant, il serait possible de commencer les discussions à 16h, afin de permettre à Mme Demay et MM. Freymond et Benaroyo de participer.

M. Dupuis rappelle que le corps intermédiaire aurait souhaité envoyer deux représentant-e-s, ce qui est réglementairement permis si l'un des autres corps laisse un siège vide; il se trouve que deux personnes du CI seraient intéressées.

Mme Dunand (Étud. FTSR) se propose pour remplacer M. Deboffe dans la Commission. Le CI n'a donc qu'une seule place. Mme Loetscher (CI Lettres) est proposée.

La composition de la commission est donc complétée et modifiée comme suit :

- Farinaz Fassa Recrosio (Prof. SSP)
- Lazare Benaroyo (Prof. FBM)
- François Rosset (Prof. Lettres)
- Marie Dunand (Étud. FTSR)
- Clémence Demay (Étud. FDCA)
- Audrey Loetscher (CI Lettres)
- Rémy Freymond (PAT FGSE)

Le Président propose de passer au vote qui conformément à l'art. 16 du RI se fait en bloc à la majorité absolue des membres présents

La composition de la commission d'examen du Plan d'intention est acceptée à l'unanimité, moins une abstention.

7. Élections Commission législative

Le Président présente la liste des candidatures reçues :

- Niklaus Schaefer (Prof. FBM)
- Olivier Bauer (Prof. FTSR)
- Céline Rozenblat (Prof. FGSE)
- Bastien Wanner (CI HEC)
- *vacat* (PAT)

Si personne du personnel administratif et technique ne se propose, un autre corps pourra proposer une personne supplémentaire. Le Président rappelle que les étudiant-e-s siégeant dans cette commission ainsi que la Commission gestion et finances, ont déjà été élu-e-s en octobre dernier pour un mandat de deux ans; ce décalage est dû au fait que les mandats estudiantins au Conseil de l'Université ne durent que deux ans, alors que les mandats des autres corps durent trois ans. Il s'agit de :

- Marie Dunand (Étud. FTSR)
- Pascal Guignard (Étud. Lettres)

M. Fernandes (PAT HEC) demande quelles sont les attributions de cette commission. Le Président répond qu'il s'agit d'examiner et de réfléchir aux différentes modifications des règlements dépendant du CU. Lors de la législature passée, elle s'était penchée sur un gros projet de modifications du RGE concernant les conditions de réussite et évaluations. Cette année, la commission se penchera sur les propositions de modification du Règlement Interne. Suite à cette réponse, M. Fernandes propose sa candidature pour représenter le PAT.

La composition de la commission est donc complétée comme suit :

- Niklaus Schaefer (Prof. FBM)
- Olivier Bauer (Prof. FTSR)
- Céline Rozenblat (Prof. FGSE)
- Bastien Wanner (CI HEC)
- Emmanuel Fernandes (PAT HEC)

Le Président propose de passer au vote.

La composition de la commission législative est acceptée à l'unanimité, moins une abstention.

8. Élections Commission gestion et finances

Le Président présente la liste des candidatures reçues :

- Alain Schatt (Prof. HEC)
- Franco Taroni (Prof. FDCA)
- Jean-Luc Epard (Prof. FGSE)
- Florian Tagini (CI FBM)
- Enrica Ferrini Tinguely (PAT SSP) / Sarah Augsburguer (PAT Centre)

Le Bureau a pris connaissance des deux candidatures soumises par le PAT. Les ayant jugées les deux recevables et de qualité, il n'a pas réussi à se déterminer. Le Président propose deux solutions : soit le PAT s'entend pour proposer une seule candidature et le Conseil votera la composition de la commission en bloc, soit le PAT ne se prononce pas et laisse le Conseil choisir. Si c'est la seconde alternative qui est retenue, la procédure veut que l'élection se déroule au scrutin de liste. Le Président suspend la séance pour cinq minutes afin de laisser les représentant-e-s du PAT se concerter.

La séance reprend à 17h23.

M. Freymond annonce que le PAT laisse le Conseil voter. Mme Ferrini Tinguely demande la parole. Elle émet le vœu qu'elle et l'autre candidate puisse se présenter au Conseil et expliquer leur parcours et motivation, afin que les membres ne doivent pas voter simplement sur un nom. Le Président accepte.

Mme Ferrini Tinguely se présente : d'origine tessinoise, elle peut apporter une expérience en gestion et en finance. Elle dispose d'un titre d'experte-comptable, et a travaillé dans les domaines fiduciaires, bancaires et de l'enseignement. Elle estimerait être à la bonne place dans cette commission.

Mme Augsburgers se présente à son tour : elle travaille au Service Orientation et Carrières de l'UNIL depuis deux ans et demi, avant quoi elle avait été assistante ici aussi. Elle souhaite apporter le regard des services centraux sur les finances sous la nouvelle Direction.

Le Président rappelle les modalités du scrutin de liste : chaque membre est invité à écrire les cinq noms des membres qu'il désigne sur le bulletin reçu.

Mme de Araujo Leite Dias (Étud. SSP) demande s'il est possible de mettre des noms de gens qui ne sont pas sur la liste présentée. Le Président répond que oui; cependant, il n'est pas possible d'inscrire plus de représentant-e-s par corps que ce qui est prévu par le RI (trois pour le corps professoral, un pour le CI, un pour le PAT). Si un bulletin compte plus de noms que prévus par corps, les noms surnuméraires seront rayés en partant du bas à gauche.

Le vote et le dépouillement ont lieu. Les résultats sont les suivants :

• Florian Tagini	34
• Alain Schatt	34
• Jean-Luc Epard	33
• Franco Taroni	33
• Sarah Augsburgers	20
• Enrica Ferrini Tinguely	14
• John Antonakis	1
• Non exprimées	5
• Nulles	1
• Total des bulletins reçus	35

La composition de la commission est donc la suivante :

- Alain Schatt (Prof. HEC)
- Franco Taroni (Prof. FDCA)
- Jean-Luc Epard (Prof. FGSE)
- Florian Tagini (CI FBM)
- Sarah Augsburgers (PAT Centre)
- Killian Schaer (Étud. FDCA, élu en octobre 2015)
- Frédéric Martenet (Étud. HEC, élu en octobre 2015)

9. Élections au Conseil de discipline

Des irrégularités ont été relevées dans l'élection du Conseil de discipline l'année passée. Le Conseil est normalement élu pour un mandat de deux ans lors des années paires. Cependant, l'année passée, en 2015, il a été, comme mentionné dans le PV du 1^{er} octobre 2015, entièrement renouvelé. Le Bureau propose de considérer que cette élection en 2015 marquait le début d'un nouveau mandat de deux ans ; on passerait donc de mandats élus les années paires à des mandats élus

les années impaires, ce qui les feraient coïncider avec les mandats des représentant-e-s des étudiant-e-s. Cette proposition n'appelant pas de remarque ou de question, le Président procède au vote. Le Conseil accepte cette proposition par une grande majorité, avec quatre abstentions.

Le Président présente l'état du Conseil de discipline :

- Lazare Benaroyo (Prof. FBM)
- *vacat* (Prof); anciennement Pascal Roman (Prof. SSP)
- Alessandro Villa (Prof. HEC), suppléant Prof.
- Marc Dupuis (CI SSP)
- *vacat* (CI); anciennement Apolline Thromas (CI FTSR)
- Pascal Favrod-Coune (CI FDCA), suppléant CI
- Nils Moussu (CI SSP), suppléant CI
- Killian Schaer (Étud. FDCA)
- Clémence Demay (Étud. FDCA)
- Thierry Schiffmann (Étud. Lettres), suppléant Étud.

Aucune candidature n'a encore été proposée pour les deux sièges à repourvoir.

M. Dupuis demande la parole et fait remarquer qu'il y a une autre irrégularité, à savoir qu'il y a deux suppléants pour le CI, alors qu'il n'y a normalement qu'un-e suppléant-e par corps. Il propose d'en faire passer un en titulaire pour combler le siège vide.

M. Antonakis (Prof. HEC) demande confirmation que les suppléant-e-s ne doivent pas forcément faire partie du Conseil de l'Université. Le Président confirme cela.

M. Dupuis reprend la parole et rajoute qu'il y a quelques points à considérer. D'un côté, le contrat de M. Moussu se termine en milieu d'année académique prochaine; de l'autre, si M. Favrod-Coune est stabilisé, le Conseil de discipline se retrouverait avec trois représentant-e-s de la FDCA.

M. Pellet (CI FTSR) se propose pour représenter le CI.

Mme Jeanneret (Prof. Lettres) se propose pour représenter les professeur-e-s.

Le Président remercie ces candidat-e-s, et précise que le mandat courra jusqu'à l'automne prochain. Il demande si une élection tacite convient aux membres du Conseil. Aucune opposition n'est formulée.

M. Guignard (Étud. Lettres) demande ce que l'on fait à propos des deux suppléants du CI. Doit-on en garder deux malgré l'irrégularité de la situation ? M. Dupuis répond qu'il faudrait du moins déterminer un ordre de préséance entre les deux. Le Président propose de d'abord voter les sièges à repourvoir, et d'ensuite prendre contact avec les deux suppléants pour mettre la situation au clair, leur demander si l'un d'entre eux souhaite se retirer, et sinon établir un ordre de préséance entre eux.

Le mode d'élection tacite est accepté. Mme Thérèse Jeanneret et M. Matthieu Pellet rejoignent le Conseil de discipline pour le reste du mandat en cours. La composition complétée du Conseil de discipline est la suivante :

- Lazare Benaroyo (Prof. FBM)
- Thérèse Jeanneret (Prof. Lettres)
- Alessandro Villa (Prof. HEC), suppléant Prof.
- Marc Dupuis (CI SSP)
- Matthieu Pellet (CI FTSR)
- Pascal Favrod-Coune (CI FDCA), suppléant CI
- Nils Moussu (CI SSP), suppléant CI

- Killian Schaer (Étud. FDCA)
- Clémence Demay (Étud. FDCA)
- Thierry Schiffmann (Étud. Lettres), suppléant Étud.

10. Budget 2017 révisé

Le vice-recteur Pasquier présente le budget 2017 révisé. Il commence par expliquer la procédure et rappelle que le budget est proposé par la Direction, selon l'article 24 de la LUL. Entre février et avril, la Direction élabore un budget, proposé au Conseil de l'Université en mai pour une première approbation. Suite à cela, le Conseil d'Etat détermine en été la subvention qu'il accordera à l'Université. Le budget est ensuite revisité par la Direction suite à l'annonce du montant de cette subvention et à nouveau approuvé par le Conseil de l'Université ; c'est là que nous en sommes aujourd'hui. C'est suite à cela qu'il est finalement envoyé définitivement au Conseil d'Etat, qui peut encore le modifier.

La subvention du Conseil d'Etat pour 2017 est en augmentation par rapport à 2016, mais un petit peu en deçà de ce qui avait été demandé. L'Université demandait 315 millions CHF, mais seuls 313,5 millions ont été accordés. Pour comparaison, l'UNIL avait reçu 299 millions en 2015 et 305 millions en 2016. Si tout va bien et que la somme de 313,5 millions n'est pas remaniée par le Conseil d'Etat, nous serons donc toujours dans une bonne croissance. Le million et demi qui n'est pas accordé ne sera pas retranché dans les budgets des Facultés, qui resteront tous en croissance, mais sur le budget de la Direction. Cela se fera dans les investissements conjoncturels. Ce budget prévoit un excédent de charge de 5 millions. Sur la totalité du budget (environ 500 millions), ce n'est pas énorme, à peine 1%. Cependant, il faudra être attentif à ne pas faire augmenter ce chiffre.

Le Président ouvre la discussion à d'éventuelles questions ou remarques du Conseil. Personne ne se manifeste.

11. Divers et interpellations

Mme Demay revient sur les notions de « compétences » et d'« attributions » évoquées plus haut, et demande au Bureau de se renseigner sur leur signification, en faisant appel à l'avis de juristes internes ou externes, afin que les membres du Conseil sachent ce qui est ou non dans leur marge de manœuvre. Le Président prend note de cette demande, et confirme que cela serait utile à tout le monde.

M. Schaer annonce qu'il a remarqué que le tableau duquel consiste la directive interne 0.1 a été modifié avec l'arrivée de la nouvelle Direction. N'ayant pas accès à l'ancienne version, il demande s'il y a des changements substantiels. Mme Hernandez répond qu'il n'y a pas eu de changements de substance, mais des remaniements dans l'attribution des compétences, en raison de la création de nouveaux dicastères pour les vice-recteurs/la vice-rectrice. Le vice-recteur Frund demande la parole et précise qu'il relève de la compétence de la Direction de déléguer les tâches lorsqu'elle l'estime nécessaire.

M. Schaer continue avec une deuxième question, adressée cette fois précisément au vice-recteur Frund. Il a constaté l'apparition de caméra de surveillance sur les bâtiments Géopolis et Internef, et souhaiterait avoir plus d'informations sur leur utilisation. Sont-elles là pour surveiller les chantiers du bâtiment Synathlon et de l'annexe à la ferme de le Mouline ? Le vice-recteur Frund confirme cela. Il ne s'agit techniquement pas de caméras mais d'appareils photos prenant des photos à intervalles réguliers, créant ainsi des timelapses, par ailleurs disponibles sur le site d'Unibat.

M. Dupuis a deux informations à adresser à la Direction. La première concerne surtout M. Frund : des vitres au sol dans le bâtiment Géopolis ont commencé à se fissurer, et il faudrait mettre une signalisation plus importante que l'actuelle (qui a rapidement été enlevée), afin d'éviter qu'une personne marche sur ces vitres fissurées et risque de se blesser sérieusement en la brisant entièrement sous son poids. La deuxième information est bien connue de la Direction ; il s'agit du retard important qu'a pris l'Office Cantonal des Bourses d'Etudes dans l'octroi de bourses à un grand nombre d'étudiant-e-s. Il s'en ressent notamment une augmentation de l'absentéisme en classe, certain-e-s étudiant-e-s devant garantir leur fin de mois sans bourse en augmentant leurs heures de travail rémunéré.

M. Rod (PAT Centre) demande à la Direction s'il est prévu de présenter les nouvelles constructions et projets. Beaucoup de questions se posent quant à l'évolution et l'aspect futur du campus. Le vice-recteur Frund répond que c'est prévu, effectivement. Un processus de communications réunissant Unicom et Unibat est en train d'être mis sur pied, avec notamment des montages visuels. Cependant, des décisions doivent encore être prises en décembre. Une fois qu'elles seront prises, il pourra y avoir un seul gros processus d'information. Pour l'instant, les informations arrivent au fur et à mesure sur le site d'Unibat. Mme Hernandez précise qu'il s'agit de l'onglet « Projets en cours ». M. Rod remercie M. Frund, et mentionne qu'il se souvient d'une réunion d'information à l'Anthropole sur d'anciens chantiers, avec la possibilité de poser des questions, ce qui était très agréable.

M. Pirot (CI FGSE) informe le Conseil du lancement récent d'une pétition nationale pour une recherche scientifique de qualité suite aux États généraux de la recherche suisse en 2012 et 2015. Il continue et expose un souci qui est survenu au sein d'ACIDUL récemment. L'association était invitée à l'accueil des nouveaux/-elles doctorant-e-s la semaine dernière ; or, il y avait remarquablement peu de monde. Il suggère donc que les services compétents fassent une meilleure publicité pour l'évènement. Mme Hernandez prend note et déplore également cette désertion. Le vice-recteur Pasquier précise qu'il ne s'agissait pas de l'accueil uniquement des nouveaux/-elles doctorant-e-s, mais de tou-te-s les nouveaux/-elles collaborateurs/-trices de l'Unil. Quelques idées pour mieux organiser l'évènement ont déjà été évoquées ; ils sont ouverts à toutes propositions. M. Rod précise que, alors que 300 personnes environ étaient attendues, seule une trentaine sont venues. Mme Loetscher (CI Lettres) annonce qu'elle a commencé à travailler à l'Unil en février 2016, mais n'a reçu aucune publicité pour cet évènement. Le vice-recteur Pasquier prend note de cela. Mme Amiguet suggère qu'il y a peut-être une composante linguistique là-dedans : beaucoup de nouveaux/-elles doctorant-e-s ne parlent pas français, or l'invitation n'est rédigée que dans cette langue. Elle suggère d'inclure une traduction anglaise.

M. Fricker (Étud. FBM) aborde une problématique interne à l'Ecole de médecine, mais qui, selon lui, a sa place au Conseil de l'Université. En réponse à une requête du Conseil Fédéral de former plus de médecins, l'Université de Lausanne a décidé d'ouvrir les portes du Master en Médecine à des gens issus des sciences de la vie à l'EPFL et de la biologie, via une passerelle. Cependant, peu d'informations sont parvenues pour le moment. Des questions se posent : quelles seront exactement les modalités d'accès à cette passerelle ? Ne crée-t-on pas là un cursus médical à deux vitesses ? Il n'y a pas de volonté de garder les études de médecine sectaires, mais au vu de la sélection qui se pratique lors du Bachelor, on est en droit de craindre que cela ne disparaisse via des gens issus d'autres Bachelors. Les réponses de la FBM et de l'Ecole de médecine ont pour l'instant été vagues et parfois contradictoires. Mme Hernandez annonce que la Direction répondra lors de la prochaine séance à cette question. Cependant, elle précise déjà que ce programme n'est pas encore en fonction, n'ayant pas encore été accepté au niveau fédéral.

M. Wanner demande s'il serait possible d'avoir déjà un calendrier des réunions des différentes commissions. Il demande également une précision quant au statut des doctorant-e-s FNS : font-ils/elles partie du corps intermédiaire ? Le Président répond d'abord à la première question : en dehors de la première réunion de chaque commission, qui sera organisée par le Bureau, les commissions seront ensuite gérées à l'interne. Il n'y a donc pas de calendrier préétabli des réunions. La deuxième question est complexe, et dépend de plusieurs critères. La RLUL en parle, par ailleurs. De manière générale, le statut des doctorant-e-s FNS est effectivement flou. Le vice-recteur Pasquier explique que la loi dit que le corps intermédiaire est constitué des maîtres d'enseignement et de recherche, des maîtres assistant-e-s et des assistant-e-s. Une précision du 17 août 2011 rajoute des précisions à cela, et inclut les doctorant-e-s FNS dans le corps intermédiaire. Ce n'est pas la présence ou non d'une charge d'enseignement mais celle d'un contrat de travail avec l'Université qui définit le statut. M. Dupuis apporte un autre son de cloche, et mentionne que dans les pratiques, cela varie beaucoup selon les Facultés, qui ne sont pas bien informées à ce sujet. Mme Rozenblat expose le cas d'une post-doctorante FNS considérée comme appartenant au PAT. Le vice-recteur Pasquier précise que c'est un cas rare, mais possible. M. Dupuis dit qu'une précision de la dernière Direction en juillet dernier définissait les chercheurs/-euses FNS comme appartenant au PAT.

Plus personne ne désirant s'exprimer, le Président clôt la séance. Il remercie tout le monde pour sa présence et sa participation, et invite les membres du Conseil à participer à la soirée qui nous attend de l'autre côté des portes. Il encourage à aller parler à des gens que l'on ne connaît pas encore.

La séance se termine à 18h36.

05.12.2016 / Pascal Guignard, secrétaire /sf